

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2021

Au niveau de la Société YVES ROCHER RETAIL FRANCE et pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des 5 indicateurs a donné les résultats suivants :

1^{er} indicateur	Écart de rémunération	40 points
2^{ème} indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	35 points
3^{ème} indicateur	Écart de taux de promotion	NA
4^{ème} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points
5^{ème} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	0 points

Le résultat de l'index est de :

90 / 100

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2021

Au niveau de la Société STANHOME et pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des 5 indicateurs a donné les résultats suivants :

1^{er} indicateur	Écart de rémunération	31 points
2^{ème} indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	35 points
3^{ème} indicateur	Écart de taux de promotion	NA
4^{ème} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	NC
5^{ème} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	10 points

Le résultat de l'index est de :

89,41 / 100

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2021

Au niveau de la Société LA GREE DES LANDES et pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des 5 indicateurs a donné les résultats suivants :

1^{er} indicateur	Écart de rémunération	35 points
2^{ème} indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	35 points
3^{ème} indicateur	Écart de taux de promotion	NA
4^{ème} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	NC
5^{ème} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	10 points

Le résultat de l'index est de :

88,24 / 100

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2021

Au niveau de la Société PETIT BATEAU et pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des 5 indicateurs a donné les résultats suivants :

1^{er} indicateur	Écart de rémunération	36 points
2^{ème} indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	20 points
3^{ème} indicateur	Écart de taux de promotion	10
4^{ème} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points
5^{ème} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	5 points

Le résultat de l'index est de :

86 / 100

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2021

Au niveau de l'UES Rocher et pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des 5 indicateurs a donné les résultats suivants :

1^{er} indicateur	Écart de rémunération	38 points
2^{ème} indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	20 points
3^{ème} indicateur	Écart de taux de promotion	10 points
4^{ème} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points
5^{ème} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	0 points

Le résultat de l'index est de :

83 / 100

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2021

Au niveau de la Société Laboratoire DR PIERRE RICAUD et pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des 5 indicateurs a donné les résultats suivants :

1^{er} indicateur	Écart de rémunération	19 points
2^{ème} indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	35 points
3^{ème} indicateur	Écart de taux de promotion	NA
4^{ème} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points
5^{ème} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	5 points

Le résultat de l'index est de :

74 / 100

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2021

Au niveau de la Société MAILLE SOUPLE et pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des 5 indicateurs a donné les résultats suivants :

1^{er} indicateur	Écart de rémunération	38 points
2^{ème} indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	5 points
3^{ème} indicateur	Écart de taux de promotion	15 points
4^{ème} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points
5^{ème} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	0 points

Le résultat de l'index est de :

73 / 100